



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

pharmacie

Question écrite n° 15553

Texte de la question

Mme Jacqueline Fraysse interroge M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur les aides publiques accordées au groupe Sanofi et à ses différentes filiales. Elle lui demande de lui indiquer le montant de ces différentes aides perçues depuis 2005, qu'il s'agisse des aides directes, des dispositifs fiscaux dérogatoires (reports de déficits, déductibilité des intérêts d'emprunt, exonération des plus-values à long terme sur la cession de titre de participation, régime du bénéfice mondial consolidé, régime de l'intégration fiscale, régime dit « mère-filles », crédit d'impôt recherche...), des dispositifs sociaux dérogatoires (exonérations de cotisations sociales patronales sur les bas salaires ou sur critères géographiques, etc.) ou de tout autre dispositif.

Texte de la réponse

En application des dispositions de l'article L. 103 du livre des procédures fiscales, l'obligation du secret professionnel, telle qu'elle est définie aux articles 226-13 et 226-14 du code pénal, s'applique à toutes les personnes appelées à l'occasion de leurs fonctions ou attributions à intervenir dans l'assiette, le contrôle, le recouvrement ou le contentieux des impôts, droits, taxes et redevances prévus au code général des impôts. Il n'est par conséquent pas possible de répondre à des questions portant sur le montant des avantages fiscaux dont a bénéficié une société déterminée.

Données clés

Auteur : [Mme Jacqueline Fraysse](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (4^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15553

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Budget

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 janvier 2013](#), page 300

Réponse publiée au JO le : [16 juillet 2013](#), page 7508